

portant nomination de M. ALI Djato en
qualité de Sous-Préfet de Kérou.-

Le PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

AMPLIATIONS :

JORD	1	VU	la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
PCP	5		
SGG	5	VU	l'Ordonnance n°70-34/cp du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
Ministères	12	VU	la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
MIS/DAI	12	VU	le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a modifié ;
CS	8	VU	le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP du 5 Juin 1970 qui l'a complété;
HC	8	VU	le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
DEP-DAGJL	4		
Dtion STAT.	2		
DFP+s/Dtions	6		
IAA-CF-DCCT	3	SUR	la proposition du Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, Chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,
DN-CF-DB	3		
DI	8		
Trésor	4		
Gde CHANC.	1		
Préfecture	1		
S/Préfecture	1		
Intéressé	1		
MEN.	1		
MCP.	4		

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. ALI Djato, Instituteur en service à Parakou, est nommé Sous-Préfet de Kérou.-

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

FAIT à Cotonou, le 6 mai 1972

Par le Président du Conseil Présidentiel, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



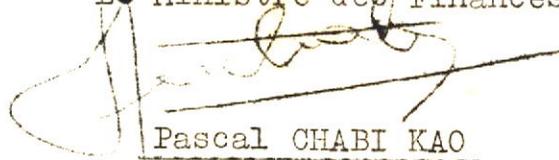
Hubert MAGA

Le Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, Chargé de l'Administration Territoriale et de Sécurité,



Mama AROUNA

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO